

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS200

présenté par
Mme Colboc

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« notamment de celles proposées par les structures de l'insertion par l'activité économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'insister sur le fait que les activités proposées par les entreprises à but d'emploi ne concurrencent pas les activités des structures de l'insertion par l'activité économique dont les domaines d'intervention se recoupent parfois. Il convient de veiller à ce que ces activités restent complémentaires.